

GT DEMARCHE RSE LED

Réunion du 29/03/19 – Gaëlle Beaune + Thierry Merlaud

Proposition d'étapes dans la mise en place d'une démarche RSE :

1. Engagement de la **présidence**
2. Identification des **parties prenantes** et discussion avec elles
3. Elaboration d'un **plan d'action**

1. Engagement de la présidence

Action 1.1 = redéfinir la **charte LED** :

- définir pourquoi on veut avoir une démarche RSE (montrer l'exemple, pratiquer autrement que dans nos structures, être en capacité de s'appliquer à nous même les outils que l'on propose, et de les éprouver/améliorer au passage),
- mettre à jour les valeurs/orientations de la **gouvernance** (dont promotion de la RSE), lien nécessaire avec article 2 des statuts - en précisant les moyens financiers et humains (qui fait quoi) mis à disposition pour respecter les valeurs)

Voir différents documents utiles dans l'onglet Gouvernance sur le site LED

2. Identification des parties prenantes et dialogue

Action 2.1 = Lister les PP de l'association (en les regroupant par grandes familles). Ne pas confondre avec la somme des parties prenantes de tous les adhérents.

Hiérarchiser ses parties prenantes avec impacts, intérêts et attentes liées

Voir fiche de bonnes pratiques sur les parties prenantes (dans onglet Gouvernance sur le site LED)

Action 2.2 = voir quelles actions sortent de l'analyse des parties prenantes (et l'utiliser pour créer le plan d'action, étape 3)

3. Elaboration d'un plan d'action avec la grille LED comme outil guide

Action 3.1 = passer en revue la grille,

- et en déduire les questions centrales qui concernent l'association et celles qui ne la concernent pas, de manière argumentée
- insérer cette argumentation dans la charte ou autre document pertinent + définir/préciser le pilotage de la démarche (modalités de fonctionnement de la démarche lancée)
- et identifier des actions à envisager
 - tant en interne (comme communication auprès des adhérents sur la démarche RSE du LED, incitation au covoiturage lors des réunions ...)
 - qu'en externe (en recherchant/exploitant les fiches de bonnes pratiques existantes sur les thèmes concernés – exemple achats responsables, ou communication auprès des parties prenantes sur l'impact de l'association sur les adhérents, ou « recrutement » d'associations sensibles à la RSE)

Action 3.2 = reboucler sur les outils LED existants ou éventuellement manquants (faire le lien entre les documents sur le site LED et la grille -exemple Fiche bonnes pratiques Parties prenantes à lier avec onglet Identifier RSO) **pour définir le pilotage de la démarche RSE LED en routine**, et peut-être créer de nouveaux outils

1. Réflexion autour des documents fondateurs du LED :

- bulletin d'adhésion / appel à cotisation
- statuts : raison d'être, fonctionnement (de manière macro)
- charte : valeurs, esprit, âme
- règlement intérieur : définit les engagements des adhérents, la politique et le mode de fonctionnement détaillé (dont l'application d'une démarche RSE à l'association LED)

Donc les liens entre ces documents seraient le suivant :

- bulletin d'adhésion (et non appel de cotisation annuel pour les membres déjà adhérents) lié à charte + règlement intérieur :
 - charte remise avec le bulletin d'adhésion d'un nouveau membre
 - phrase supplémentaire dans le bulletin pour indiquer que la signature au bulletin engage à avoir pris connaissance des statuts, et à respecter la charte + le règlement intérieur (en remplacement de la phrase initiale qui fait allusion au règlement intérieur)
 - **le fait de ne pas utiliser les outils LED à des fins commerciales** (mention qui ne se retrouve plus dans aucun document LED, sauf erreur de notre part)
- charte annexée aux statuts
- statuts et règlement intérieur juste en ligne sur le site

Trouver un moyen pour que les membres à la création de l'association signent un engagement aussi au respect de la charte et du règlement intérieur.

ATTENTION : les statuts ne sont pas sur le site

2. **Proposition charte**

Voir en Copil la charte mise à jour

3. **Squelette règlement intérieur (à travailler à la prochaine réunion)**

Éléments sortis de l'ancienne charte, et non retravaillés, à reprendre dans le règlement :

« Nos engagements communs

- ⇒ *Les entreprises ou organisations s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée des actions participant au rayonnement de la RSE/RSO et de la démarche LED.*
- ⇒ *Les entreprises ou organisations s'engagent à conduire des actions concrètes sur les 4 piliers de la RSE. »*

+

« Nos Valeurs Partagées autour des 4 piliers de la RSE : gouvernance, économique, social et environnemental

Lier performance économique et responsabilité vis-à-vis de notre territoire et de la société

Etre à l'écoute des différentes parties prenantes, publiques et privées, du territoire en matière technologique, économique, sociale, environnementale

Agir de manière exemplaire en ayant un comportement éthique et en travaillant en toute transparence avec les différentes parties prenantes.

⇒ *Gouvernance :*

☑ *Définir une stratégie en matière de RSE, en toute transparence vis-à-vis des salariés et des parties prenantes de l'entreprise ou de l'organisation*

☑ *Se faire connaître et reconnaître en mettant en avant l'identité régionale.*

⇒ *Economique :*

☑ *Anticiper le développement et assurer la pérennité de l'entreprise ou de l'organisation en mettant en place des actions de management adaptées.*

☑ *Développer les partenariats entre entreprises ou organisations partageant le même engagement.*

⇒ *Social :*

- ☑ *Permettre l'épanouissement des personnes dans des entreprises/organisations à taille humaine où la qualité de vie favorise l'implication des salariés en tant que parties prenantes actives*
- ☑ *Privilégier les ressources humaines et les compétences régionales*
- ☑ *Renforcer l'intégration de l'entreprise/organisation dans son territoire pour le bénéfice de l'ensemble des acteurs notamment par la formation.*

⇒ *Environnemental :*

- ☑ *Optimiser les activités pour limiter leurs impacts*
- ☑ *Préserver et valoriser la biodiversité locale*
- ☑ *Concevoir des activités et services intégrant la dimension environnementale. »*

+

« ☑ *Les entreprises ou organisations de Lien Entreprises Durables s'engagent sur une participation active au sein de l'association, ce qui implique, notamment, une participation minimum à 2 comités pléniers par an.*

☑ *Les entreprises ou organisations de Lien Entreprises Durables s'accordent sur des principes de bonne gouvernance. A ce titre, l'entreprise/organisation devra produire, une fois par an, un témoignage sur son activité RSE. Ce témoignage pourra être mis en ligne dans la partie publique du site Internet LED.*

☑ *Les entreprises ou organisations de Liens Entreprises Durables pourront :*
- *utiliser, dans le cadre de leur communication le logo LED après réalisation de leur auto-évaluation*
- *communiquer sur leur niveau de progrès RSE à partir du moment où une évaluation, appelée « évaluation croisée » aura été réalisée par LED.*

En cas de perte de quelque façon et à quelque titre que ce soit de la qualité de membre, l'organisation concernée devra cesser d'utiliser le nom et/ou le logo de LED et faire référence à son appartenance à l'association. »

+

Concernant le fonctionnement, développer les sujets suivants :

⇒ Procédure d'intégration (avec remise des identifiants notamment)

Réunion du 24/05/19 – Sophie Moreno + Gaëlle Beaune
--

Finalisation de la charte suite au Copil du 17/05/19

Le respect du règlement intérieur va être précisé dans le bulletin d'adhésion (et non dans la charte).

Réunion du 14/06/19 – Sophie Moreno + Gaëlle Beaune + Thierry Merlaud + Fatoumata Camara + Emilie Naneix

Avancement du règlement intérieur

Prochaine réunion : 30/08 après-midi chez Géonat

Réunion du 30/08/19 – Sophie Moreno + Gaëlle Beaune
--

Avancement du règlement intérieur

Prochaine réunion : 20/09 matin chez Géonat